



Imposition sur plus value

Par **fky34**, le **07/11/2014** à **20:22**

je suis propriétaire d'un appartement que j'ai mis en location et qui n'est plus ma résidence principale. J'ai acquis ce bien en 2002 pour 70 000e. Sa valeur actuelle est estimée à 120 000e. Il me reste 40 000e de crédit à rembourser. Je souhaite vendre cet appartement sachant que mes locataires ont signé le bail le 17 mai 2014.

* -1- Puis-je vendre ce bien avec des locataires a l'intérieur et quels en sont les avantages ou inconvénients ?

* -2- Combien serais-je taxé au titre de la plus value (50 000e) sachant que ce n'est plus ma résidence principale ?

* -3- Comment puis-je récupérer ce bien pour en faire ma résidence principale (présence des locataires) ?

* -4- Combien de temps faut-il que je l'occupe pour que fiscalement il redevienne ma résidence principale et a quelle conditions (factures EDF, carte grise.... à mon nom et à l'adresse de ce domicile)

* -5- En résumé en prenant en considération tout ces paramètres, comment faire pour le vendre dans les meilleures conditions (taxation plus value) ?

J'espère que j'ai été assez clair... désolé si ce n'est pas le cas, mais je suis vraiment dans une impasse.